

MAIRIE DE SOULAINES SUR AUBANCE**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 octobre 2017**

Date de convocation : 17 octobre 2017

Le 23 octobre 2017, à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COLAS, Maire.

Étaient présents : Michel COLAS, Michel ROBERT, Christophe GOURICHON, Marie-Claude GUILLOT, Marie SALLÉ, Claude LEGUILLON, Christine CHAUVEAU, Pascal FERRAND, Yannic ROBIN, Nathalie HUBERT, Alain AGATOR.

Était (ent) absent (s) excusé(s) : Marie-Jo PERTUE, Christian BONFANTI qui a donné pouvoir à Yannic ROBIN

Était (ent) absent (s) non excusé(s) : Alain PHILIPPE

Secrétaire de séance : Christophe GOURICHON

Date de publication : 25/10/2017

Le procès-verbal de la réunion du 28 août 2017 a été adopté à l'unanimité des présents.

54 / 2017

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE : RAPPORT D'ACTIVITES 2016

Comme le prévoit la réglementation, M. le Maire présente le rapport d'activités pour l'exercice 2016, établi par Angers Loire Métropole.

Le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport.

55 / 2017

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE : RAPPORT ANNUEL 2016 : EAU ET ASSAINISSEMENT

Comme le prévoit la réglementation, M. le Maire présente le rapport Eau et Assainissement pour l'exercice 2016, établi par Angers Loire Métropole.

Le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport.

56 / 2017

ANGERS LOIRE METROPOLE : ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT DU PARC DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ET ENFOUISSEMENT DES RESEAUX - APPEL DE FONDS DE CONCOURS

Il est exposé :

Par décision du 5 décembre dernier, la Commission Permanente d'Angers Loire Métropole a adopté le principe d'appels de fonds de concours auprès des communes membres d'Angers Loire Métropole (hormis Angers, Sainte-Gemmes-sur-Loire et Trélazé) pour permettre la maîtrise de son budget alloué et la rénovation plus rapide de l'éclairage public.

Par délibération du 28 août 2017 le Conseil Municipal a approuvé l'appel de fonds de concours pour la somme de 305.55 €.

Or, le fonds de concours définitif appelé pour la commune de SOULAINES SUR AUBANCE s'élève à : 1555,63 €, intégrant les travaux sur le parking de la salle Corteuissse.

Il est calculé à partir des montants estimatifs à charge d'Angers Loire Métropole, les sommes réellement appelées pourront être ajustées pour tenir compte du montant réel à la baisse ou à la hausse, dans ce dernier cas dans la limite de 5 %.

Le montant du fonds de concours indiqué ci-dessus ne concerne pas le surcoût des lanternes choisies éventuellement par la commune.

Vu la décision DEC-2016-349 de la Commission Permanente d'Angers Loire Métropole du 5 décembre 2016 relative à l'adoption du principe d'appel de fonds de concours.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- Annule la délibération en date du 28/08/2017 relatif à ce dossier,
- Approuve l'appel de fonds de concours pour un montant de 1 555,63 €,
- Impute les dépenses sur le budget communal de l'exercice 2017 et suivants.

57 / 2017

ANGERS LOIRE METROPOLE : CONVENTION DE GESTION : ANNEXE FINANCIERE

M. le Maire rappelle que suite au transfert à Angers Loire Métropole des compétences nécessaires à sa transformation en Communauté urbaine, cette établissement a conclu avec chaque commune une convention de gestion dans l'objectif d'assurer la continuité et la sécurité du service public.

Il précise que par délibération du 28 septembre 2015, le Conseil Municipal a approuvé la convention de gestion à signer avec Angers Loire Métropole qui a confié à la commune l'exercice en son nom et pour son compte :

- ↳ La création, l'aménagement et l'entretien de la voirie ;
- ↳ La création, l'aménagement et l'entretien des réseaux d'eaux pluviales

Il ajoute que par délibération du 26 septembre 2016, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n°1 à la convention de gestion apportant des ajustements de plusieurs ordres (financier, juridique et opérationnel).

Il expose qu'il est nécessaire d'apporter des modifications à l'annexe financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- Approuve l'annexe financière, telle que présentée.

58 / 2017

FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°3

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier la prévision budgétaire, de l'exercice 2017, pour certains articles, afin de tenir compte principalement de l'annexe financière de la convention de gestion adoptée, précédemment, par délibération n°57/2017.

D'où les écritures proposées, ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 020 : Dépenses imprévues Invest	1 253,00 €			
D 204172 : Fds de concours –EPL bât & installation		1 253,00 €		
D 458111 : Dép. voirie FONCT transférées à ALM (=chapitre)	23 040,00 €			
D 458112 : Dép. INV transférées à ALM (=chapitre)		32 311,76 €		
R 458211 : Rec. FONCT transférées à ALM (=chapitre)			23 040,00 €	
R 458212 : Rec. INV transférées à ALM (=chapitre)				32 311,76 €
TOTAL INVESTISSEMENT	24 293,00 €	33 564,76 €	23 040,00 €	32 311,76 €

FONCTIONNEMENT				
/	/	/	/	/
TOTAL FONCTIONNEMENT	/	/	/	/

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,
 ↳ approuve l'augmentation des crédits telle que présentée.

59 / 2017

TRAVAUX DE RENOVATION ET D'AGRANDISSEMENT DE LA SALLE H.CORTEQUISSE : AUTORISATION POUR LA SIGNATURE D'AVENANTS

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 20 février 2017 le Conseil Municipal a autorisé la signature des marchés avec les entreprises pour les travaux de rénovation et d'agrandissement de la salle communale H. Cortequisse.

Il ajoute que des travaux complémentaires ont été chiffrés, à savoir :

Lot - Entreprise	Travaux complémentaires	Montant HT
Lot 1 – JUSTEAU (gros-œuvre)	Nettoyage intérieur non effectué	- 50.00 €
Lot 7 – JULIOT (électricité)	Complément de dalles chauffantes + branchement	+ 3 085.05 €
Lot 9 – FOUILLET (peinture)	Nettoyage intérieur non effectué	- 50.00 €
Lot 10 – MALEINGE (sols)	Pose de plinthes	+ 399.90 €
Lot 10 – MALEINGE (sols)	Différence couleur faïence (remise commerciale)	- 120.00 €

Il est déploré, par les membres du Conseil Municipal, qu'il y ait eu une erreur dans la couleur de la faïence. Pour compenser cela, il est suggéré, pour éviter à l'entreprise de reprendre ce défaut, de ne pas tenir compte des avenants proposés par cette entreprise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide :

- d'autoriser M. le Maire à signer les avenants ci-dessous :

Lot - Entreprise	Travaux complémentaires	Montant HT
Lot 1 – JUSTEAU (gros-œuvre)	Nettoyage intérieur non effectué	- 50.00 €
Lot 7 – JULIOT (électricité)	Complément de dalles chauffantes + branchement	+ 3 085.05 €
Lot 9 – FOUILLET (peinture)	Nettoyage intérieur non effectué	- 50.00 €

PERSONNEL : RECRUTEMENT D'UN ANIMATEUR

Sujet reporté à la réunion du Conseil Municipal du novembre 2017.

60 / 2017

HALLE COMMUNALE DE SPORT : MISE EN PLACE D'UNE CAUTION POUR LE BADGE D'ACCES

M. le Maire rappelle qu'un nouveau système d'entrée automatique avec badges pour accéder à la halle de sport a été installé cet été afin de remplacer le précédent, pour lequel le système de gestion informatique n'existait plus.

Il ajoute que la gestion des badges est assurée maintenant par la collectivité, précédemment gérée par les associations sportives.

Compte tenu du coût des badges, il propose d'instituer une caution qui pourrait être fixée à 20 € par badge.

Il ajoute que ces encaissements seront ensuite enregistrés sur le compte 165 – dépôts et cautionnements reçus, durant le temps de la fréquentation de la halle de sport. A l'issue, ce montant sera reversé aux utilisateurs de la salle, sauf dans le cas d'une perte, d'une destruction ou détérioration.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide :

↳ De fixer une caution d'un montant de 20 € par badge.

Aucun versement de la caution ne sera effectué en cas de perte, destruction ou détérioration du badge.

A SOULAINES SUR AUBANCE, le 24 octobre 2017

Le Maire
Michel COLAS

